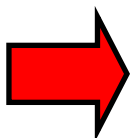




Ce n'est pas si facile ... !

La préparation de la retraite peut devenir un véritable parcours du combattant quand il faut corriger des erreurs et fournir des justificatifs.

Il existe un service en ligne pour remédier à ce problème. (voir en fin d'article). Porté par l'Assurance retraite, il permet de vérifier sa carrière et de demander des corrections directement depuis son espace personnel sur le portail Info Retraite. L'assuré peut signaler des périodes de travail oubliées, du chômage, des formations ou encore des congés spécifiques, en joignant ses justificatifs.



De fait, dès le printemps 2026, un service de correction sera ouvert à tous les assurés du régime général, c'est-à-dire aux salariés du privé, aux artistes auteurs, aux travailleurs indépendants et aux contractuels de droit privé, y compris aux personnes âgées de plus de 55 ans. Dès avril 2026, ces assurés pourront compléter leur carrière entièrement en ligne, sans courrier papier ni déplacement en agence. Les caisses de retraite examineront les demandes en amont du départ, afin que les droits soient consolidés bien avant la date de liquidation.

L'enjeu est considérable car une carrière mal renseignée peut entraîner une décote durable ou la perte de plusieurs milliers d'euros sur l'ensemble de la retraite. De nombreux seniors découvrent ainsi qu'un ancien employeur n'a jamais transmis certaines informations ou que des périodes anciennes n'ont pas été intégrées aux relevés. Cette mesure s'inscrit dans une série de simplifications plus larges, les pouvoirs publics cherchant à fluidifier les démarches liées à la retraite, alors que les parcours professionnels sont de plus en plus complexes et morcelés. Et les plus de 55 ans auront tout intérêt à utiliser ce nouveau service pour contrôler et compléter leur carrière afin de sécuriser leur future pension. Service en ligne CTRL = clic pour suivre le lien



<https://lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/demarches-en-ligne.html>